Dépôt de motion : Subvention pour les vélos à motorisation électrique

Par le biais de cette motion, « demande est faite à la Municipalité de bien vouloir mettre en place une solution de soutien à l'achat de vélos à motorisation électrique pour les habitants de la commune ».

Développement

Suite aux différentes manifestations pour le climat, mais aussi un certain éveil dans les consciences écologiques il devient impératif de prendre le tournant d'une mobilité plus douce et durable. Il est vrai que la région lausannoise est plate, ce qui encourage l'utilisation de vélos, mais cela serait encore plus vrai avec une assistance électrique. Le réaménagement des voies de circulation en cours intègre de plus en plus de pistes cyclables afin d'augmenter la sécurité de ce mode de transport individuel.

Voyant, par exemple, régulièrement nombre de gros véhicules avec un seul occupant dans nos rues, l'encouragement souhaité favorisera le passage à une mobilité individuelle indépendante plus respectueuse de notre environnement. Cette mesure permettra également de décharger le trafic de nos rues aux heures de pointe.

Nous pensons qu'un coup de pouce à l'achat serait un élément déclencheur favorisant ce mode de déplacement. A l'exemple de certaines communes, l'aide peut prendre la forme d'un montant fixe ou d'un pourcentage du prix d'achat. Nous laissons à la Municipalité le soin de proposer les modalités d'un tel soutien.

Les motionnaires souhaitent que la municipalité se prononce par un préavis dans un délai de douze

mois.

Ouentin Bizzo

St-Sulpice, le 6 février 2019